



C.A.C.S. - VILLECROZE - SECTION RANDONNÉE PROGRAMME 2025



La durée de marche qui reste approximative est le temps effectif hors pique-nique. Le montant du covoiturage, versé au conducteur, est calculé sur une base de 0,20 à 0,25 cts/km. Le montant indiqué pour le covoiturage est à diviser sur la base de 3 occupants par véhicule, conducteur exclu. Il est régulièrement actualisé. Ce programme est susceptible d'être modifié (causes météo, indisponibilité animateur...) - **Pour tout renseignement : DENIS - 06 09 90 64 73**

FRANCIS - 06 11 81 55 45

Dates Animateur	Heure de départ Parking des Grottes Villecroze	Point de départ de la randonnée	Zone de marche	Kms - Dénivelé Niveau /5 - Durée - Covoiturage
8 Septembre Denis	8h30	BAUDUEN	Sentier de Véris	8 kms – D 220 m Niv 2/5 – 2h45 3€
15 Septembre Denis	9h	LE THORONET	Canal Sainte-Croix	12 kms – D 300 m Niv 3/5 – 4 h 4€
22 Septembre				
29 Sept Francis	9h00	CABASSE	Bois des Dames	16 kms – D 400 m Niv 4/5 – 5h30 5 €